



ARCOM ANTILLES-GUYANE
Rapport d'activité 2022

ARCOM ANTILLES-GUYANE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



I. BILAN DE L'ANNEE

- Le contexte sanitaire et social,

Les restrictions sanitaires n'ont été levées aux Antilles et en Guyane qu'en avril 2022 pour la Martinique et même si ces restrictions ont été moins fortes en Guadeloupe et en Guyane, le retour à la « normale » dans ces territoires ne s'est mise en place qu'en juin 2022. Avec de fortes tensions sociales autour de la vaccination et de l'obligation vaccinale pour les soignants.

A partir du mois de mai 2022, le comité a pu reprendre des réunions en présentiel.

- **Les médias**

On relèvera que le secteur des télévisions locales hertziennes télévisions en Guadeloupe est sinistré. Alizés TV a été mise en redressement judiciaire en décembre 2022 et le décès de M. Mario Moradel, directeur général d'Eclair TV en novembre 2022, entrainera sûrement la mise en redressement judiciaire ou la liquidation judiciaire de la société titulaire de l'autorisation d'émettre.

En Martinique, après un premier semestre positif, ViàATV connaît un deuxième semestre difficile au niveau économique est devrait finir avec un déficit.

Zitata TV monte en charge du point de vue de son programme mais ne semble pas avoir encore trouvé un modèle économique.

- **Education aux médias et à l'information**

Depuis septembre 2022, le secrétaire général a pu rencontrer les référents EMI des trois rectorats avec lesquels il a multiplié les échanges.

La commission locale de la lutte contre la haine en ligne a continué son activité avec 5 réunions et deux temps forts, une diffusion en juin 2022 et une journée de la lutte contre la haine en ligne le 15 décembre.

- **Elections**

Les élections présidentielles puis législatives ont été suivies par les agents du CTA.

II. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE

1) Composition

En septembre 2022, après 3 ans de mandat, M. Marc WALLERICH a démissionné de son mandat de président. Il a été remplacé par Mme Rouland-Boyer.

Les membres :

M. Bouteaud a démissionné de son mandat de membre en avril 2022.

Nom	prénom	Lieu de résidence		Date de 1ere nomination	Echéance du mandat	Nb mandat
TOUMSON	Yolande-Salomé	Martinique	Conseiller audiovisuel à la DAC de Martinique	16/12/2020	16/12/2024	1
FLORY	Christelle	Saint-Martin	consultante en Ingénierie de projet	7/02/2012	23/03/2024	3
NERON	Henri	Guyane	Ancien journaliste	25/01/2015	20/02/2023	2
MONPIERRE	Patricia	Guadeloupe	Exploitant salle de cinéma	15/09/2016	15/09/2024	2

Les agents affectés à la délégation territoriale sont :

- M. ODRY Boris, Secrétaire général et attaché technique nommé le 10 septembre 2012 ;
- Mme BUJAT Léa, chargée de mission en poste depuis 2004 a fait valoir ses droits à la retraite au 1er avril 2022.
- Mme Catherine VICTOR est la nouvelle chargée de mission depuis le 1^{er} Août 2022.
- Mme FEVAL Kelly, secrétaire assistante, mise à disposition par la Préfecture de la Martinique depuis le 4 janvier 2016.

Les locaux du comité sont situés au Lamentin en Martinique.

A noter que le comité est resté sans chargé de mission entre mars et août 2022.

III. PAYSAGE AUDIOVISUEL

1) Paysage radiophonique

Le comité couvre cinq territoires bien distincts : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces territoires ne sont pas contigus et ont des statuts législatifs différents.

Pour rappel, seules des radios de catégorie A et B sont autorisées sur ces territoires.

Le comité est donc compétent sur l'ensemble de ces opérateurs.

1. Répartition des opérateurs autorisés en FM par catégorie

	CTA des Antilles et de la Guyane			
	Cat A	Cat B	Service public	TOTAL
Nombre de services	74	39	4	118
Nombre de fréquences	128	125	69	312
Part des services	63%	33%	4%	100%
Part des fréquences	39%	39%	22%	100%

2. Répartition des services par territoire

Au 31 décembre 2022, la répartition des services autorisés par territoire s'établit comme suit :

Territoire	Catégorie A	Catégorie B	Total services privés	SP
Guadeloupe	19	14	33	2
Guyane	25	10	35	3

Martinique	20	12	32	2
Saint-Barthélemy	4	3	7	2
Saint-Martin	5	3	8	2

2) Paysage des télévisions locales

Le paysage audiovisuel dans le ressort du comité est important.

- 3 services locaux de télévision du service public (Guadeloupe la 1^{ère}, Martinique la 1^{ère} et Guyane la 1^{ère}) qui ne relèvent pas du champ de compétence du comité mais pour lesquels une veille des programmes est assurée ;
- 8 services de télévisions locales privées, un en Guyane (échéance et pas de renouvellement en juillet 2022), trois en Guadeloupe, trois en Martinique, un à Saint-Martin.

ViàATV (Martinique) :

La grille de rentrée est riche avec quelques ajustements.

Le média garde un bon niveau d'audience mais le deuxième semestre est annoncé difficile au niveau économique.

KMT (Martinique)

La chaîne a pu reprendre sa programmation normale.

Zitata TV (martinique)

La chaîne a continué à enrichir son programme avec des émissions plateaux et la diffusion de concert, de courses hippiques et de quelques retransmissions sportives.

Canal 10 (Guadeloupe)

La chaîne a continué son programme et a été au plus près des événements de la crise sociale en Guadeloupe.

Eclair TV (Guadeloupe)

Depuis septembre 2020, la chaîne n'est plus diffusée sur la TNT.

Suite aux conflits entre MM. Moradel et Frixon, la chaîne a repris une programmation normale mais le décès de M. Moradel devrait compliquer la situation. Un administrateur judiciaire a été nommé par le tribunal de commerce pour gérer le suivi de la gouvernance.

Alizés TV (Guadeloupe)

La chaîne a été mise en redressement judiciaire le 15 décembre 2022.

Multiplex privé Guadeloupe

Depuis le mois de septembre 2020, suite à un différend avec l'opérateur de multiplex, les deux services Eclair TV et Alizés TV ne sont plus diffusés sur la TNT. Ces deux éditeurs ont fait une demande de changement d'opérateur de multiplex à l'ARCOM.

Le comité n'a pas reçu de plaintes de téléspectateurs guadeloupéens du fait de l'absence de ces chaînes sur la TNT.

Ces deux chaînes sont diffusées sur Canal Sat, la TV d'Orange et SFR

KTV (Guyane)

L'autorisation de l'association Diaspora est arrivé à échéance en juillet 2022.

L'Arcom n'a pas prévu de lancer d'appel aux candidatures.

IOTV (Saint-Martin) :

La chaîne a signé un COM avec la collectivité de Saint-Martin. Elle continue à diffuser son programme mais il se pose sur ce petit territoire des difficultés à recruter des personnes compétentes et qui ont l'envie de rester sur ce territoire.

IV. ACTIVITES DU COMITE

Depuis avril 2022, le comité a pu à nouveau se réunir en présentiel. Les visites des opérateurs ont repris mais les déplacements sur la Guyane et Saint-Martin n'ont pas pu se faire.

A. Appels aux candidatures pour des services de radiodiffusion

- un appel en Guadeloupe, Martinique et Guyane a été lancé le 1^{er} Octobre 2021 (28 allotissements).

- un appel a été lancé le 1^{er} octobre 2021 sur Saint-Martin (3 allotissements)

Le comité a remis ces sélections en Mai 2022.

L'appel aux candidatures à Saint-Martin a été suspendu.

B. Contrôles techniques

53 contrôles techniques de fréquences en FM ont été réalisés sur le territoire de Martinique et de Guadeloupe compte tenu du contexte sanitaire.

Activité détaillée de l'ATA	Total
Temporaires (nombre d'instructions)	2
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	3
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteurs)	0
Entraides inter CTA (nombre de jours)	0
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacements)	0
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	0
Vérification fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	2
Vérification fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	53
Formation autres ATA (nombre de jours)	0

C. Pluralisme

Le comité n'a pas relevé de manquements concernant le pluralisme sur les médias locaux y compris pendant la période électorale.

D. Relations extérieures et communication

La crise sanitaire a largement impacté les déplacements du comité ainsi que ceux du secrétaire général.

E. Moyens matériels du comité

a. Locaux

Le CTA est hébergé sur la commune du Lamentin dans un local privé.

b. Informatique et télécom

Au niveau informatique, le lien entre le comité et l'Arcom siège est toujours en SDSL. Avec le recours au télétravail, il devient important de basculer sur une ligne en fibre.

L'ensemble des agents du comité est doté d'un ordinateur portable.

c. Matériels de contrôle

L'ETL n'a pas été calibré en 2020 compte tenu de la situation économique et des craintes dû à son acheminement.

L'ATA a reçu un nouvel appareil de mesure, l'Hexylon de Gsertel qui doit lui permettre d'optimiser les contrôles.

d. Véhicule

Le véhicule de service du CTA a été renouvelé en novembre 2022.

V. BILAN, PROPOSITIONS, PERSPECTIVES

1) Modification du décret événements d'importance majeurs :

Le ministère de la culture a lancé en avril 2019, une consultation publique sur la retransmission télévisée des événements d'importance majeure, pour une modernisation du décret 2004-1392 du 22 décembre 2004.

Il est à noter que cette consultation semble exclure la problématique de la diffusion de ces événements dans les territoires ultramarins puisse que sur le site internet du ministère au pouvait lire « accéder à la consultation publique sur la retransmission télévisée des événements d'importance majeure dans l'hexagone ».

Dans son avis sur la consultation, l'Arcom suggère au pouvoir réglementaire de prendre en compte la situation des départements et territoires ultramarins.

En effet, l'article X du décret dispose : « *Un décret en Conseil d'Etat ultérieur fixera la liste des événements d'importance majeure et les conditions de leur retransmission télévisée pour les départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna, en prenant notamment en considération les spécificités de chacune de ces collectivités et les particularités techniques de la diffusion télévisée outre-mer.* ». Il n'a pas été pris de nouveau décret pour les départements et territoires ultramarins, le décret de 2004 n'est donc pas applicable dans ces territoires et cette problématique n'est pas traitée par le pouvoir réglementaire.

Avec l'arrivée de la TNT dans ces territoires, les chaînes nationales du service public sont diffusées en différé dans une grande majorité des territoires et les chaînes nationales privées qui se sont multipliées ne le sont pas. On a donc constaté que sur ces territoires très peu d'événements sportifs d'importance majeur sont diffusés en direct en accès libre, voir ne sont pas diffusés du tout.

Le comité d'Antilles-Guyane a pu faire plusieurs constats depuis 2012 et sensibilise régulièrement l'Autorité, il se met à la disposition de celle-ci pour lui amener son expertise si elle était à nouveau sollicitée sur ce dossier.

2) Guadeloupe la 1^{ère} : obligations vis-à-vis des collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Depuis plusieurs années, le comité constate l'absence du service public local Guadeloupe la 1^{ère} dans la couverture de l'information des collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il semble que le cahier des charges de FTV n'est pas évolué en 2007 quand ces territoires sont devenus des collectivités territoriales d'outre-mer et que les missions du service public vis-à-vis de ces territoires ne soient pas définies.

Le comité souhaite s'investir sur cette problématique et travailler avec la DPPCS pour vérifier si des missions sont définies dans le cahier des charges, et si oui si elles sont satisfaites.

Par exemple, le comité souhaite pouvoir qualifier et quantifier la couverture des élections des conseillers territoriaux de Saint-Martin et Saint-Barthélemy par la chaîne de Guadeloupe la 1^{ère} .

3) Pacte de visibilité et production locale

Dans le financement de la fiction, les chaînes de télévision en général et le service public en particulier jouent un rôle absolument essentiel. Quel est le rôle du service public dans les territoires ultramarins dans la production locale ?

Le comité souhaite, avec l'expertise des directions de l'Arcom, étudier le rôle que joue le service public dans la production locale dans les territoires ultramarins. C'est une thématique qui apparaît dans le pacte de visibilité et pour laquelle le comité souhaiterait pouvoir amener son regard local à l'Arcom sur ces questions.

4) Education aux médias et à l'information

Plusieurs rencontres ont lieu avec les rectorats.

Le secrétaire général est aussi membre de la commission martiniquaise de la lutte contre la haine en ligne en Martinique. Dans ce cadre, il pourra être le lien entre les travaux de l'Arcom et ceux de cette commission.